



Crédit à la consommation

Par **Ianaine**, le **02/05/2015** à **15:45**

bonjour, j'ai fait un crédit auprès d'un organisme tout en étant au chômage. j'ai eu des retards et un huissier a repris le restant à payer que je ne peux régler dans ma situation apparemment il me met au tribunal. pouvez-vous me répondre merci d'avance

Par **domat**, le **02/05/2015** à **16:25**

bjr,

quand on emprunte, on s'engage à rembourser même au chômage qui ne signifie pas obligatoirement être insolvable.

vous ne remboursez pas, donc votre créancier décide de faire une procédure judiciaire afin de pouvoir si le juge le décide, par exemple faire une saisie sur votre compte ou sur votre chômage qui n'est pas saisissable.

cdt